

**Bilan de la mise en œuvre du Pacte mondial pour
des Migrations sûres, ordonnées et régulières.**

République Gabonaise

INTRODUCTION

Les 10 et 11 Décembre 2018, le Gabon avait pris part, aux côtés de ses pairs à la **Conférence intergouvernementale de Marrakech** qui avait abouti à l'approbation du « **Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM)**. Le Pacte Mondial sur les Migration est adopté formellement le **19 Décembre** de la même année à **l'Assemblée Générale des Nations Unies (ONU), à New York**.

Dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés par le PMM, le système des Nations Unies a mis en place un espace intergouvernemental dans lequel les Etats membres sont invités à débattre et s'informer mutuellement des progrès accomplis dans ce contexte.

En effet, le **Dialogue de Haut Niveau sur les Migrations Internationales et le Développement** rebaptisé « **Forum d'Examen des Migrations Internationales** » qui se tiendra tous les quatre ans à compter de cette année, constitue le cadre principal au sein duquel les Etats membres sont appelés à contribuer en fournissant des données pertinentes, des éléments concrets, en faisant part de leurs meilleures pratiques et des approches novatrices ainsi qu'en formulant des recommandations relatives à la mise en œuvre du PMM .

S'agissant précisément de la mise en œuvre du PMM en République Gabonaise, le Comité Interministériel en charge de la rédaction du présent rapport a choisi de décliner sa stratégie nationale en se référant aux onze (11) priorités nationales identifiées par les acteurs locaux lors des travaux des 21 et 22 novembre 2018 relatifs au « séminaire atelier de communication sur le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ».

En raison du caractère ambitieux et complexe dudit Pacte, les acteurs locaux ont privilégié dans un premier temps, l'identification d'objectifs prioritaires en liens avec le PMM, respectivement présentés comme suit (voir p 2) :

- Objectif 1 : Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.
- Objectif 5 : Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples.
- Objectif 6 : Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent.
- Objectif 7 : S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire.
- Objectif 9 : Renforcer l'action transnationale face au trafic des migrants.
- Objectif 10 : Prévenir, combattre et éliminer la traite des personnes dans le cadre des migrations internationales.
- Objectif 11 : Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée.
- Objectif 17 : Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues.
- Objectif 21 : Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable.
- Objectif 22 : Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis.
- Objectif 23 : Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I/ LA STRATEGIE NATIONALE

A- LES CONCERTATIONS NATIONALES MULTISECTORIELLES

B- L'APPUI DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

II/ LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES EN REPUBLIQUE GABONAISE

A- LES PROGRES

B- LES LIMITES ET DIFFICULTES RENCONTREES

C- LES RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

I LA STRATEGIE NATIONALE

La stratégie nationale relative à l'élaboration de l'Avant-projet et la mise en œuvre du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières en République Gabonaise a été initiée en 2017 par le Ministère des Affaires Etrangères, en sa qualité concepteur de la politique étrangère, coordinateur et conducteur de la politique extérieure de l'Etat en concertation avec les autres administrations concernées, conformément au décret N°456 portant attributions et organisation dudit Département.

S'agissant précisément de la mise en œuvre du PMM, la démarche adoptée par les autorités Gabonaises repose sur deux (02) volets :

A- Les concertations nationales multisectorielles

Ces rencontres pluripartites ont impliqué la participation de tous les acteurs concernés par la gouvernance migratoire, y compris, la société civile, le milieu universitaire, les médias, et l'église catholique. Une démarche conforme à l'approche pluripartite (mobilisant l'ensemble de la société) qui constitue l'un des principes directeurs du PMM.

B- l'appui des Organisations Internationales et Régionales

Les rencontres initiées au plan national ont reçu l'appui technique et financier des Organisations Internationales et régionales, notamment, **l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)**, **l'Office des Nations- Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)**, **l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**, **la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central (CEEAC)**.

II LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES EN REPUBLIQUE GABONAISE ET LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS : QUEL BILAN ?

Avant d'aborder ce point, il faut souligner que c'est en 2017, que les autorités Gabonaises manifestent leur volonté de contribuer à l'élaboration de l'Avant-projet du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) appelé encore **Pacte de Marrakech**. Cette volonté se matérialise par la réalisation du document de contribution nationale (le premier en lien avec le PMM), réalisé en novembre 2017 et l'atelier de communication sur le PMM qui s'était déroulé en novembre 2018, conjointement avec l'OIM. Ces initiatives ouvrent la voie à une volonté des acteurs locaux et leurs gouvernants de poursuivre leurs efforts dans la quête d'une politique migratoire « mieux gérée et ordonnée, respectueuse de la dignité humaine et profitable à tous ».

Les efforts consentis sont particulièrement visibles à travers onze (11) objectifs, identifiés par les acteurs locaux au cours des ateliers des 21 et 22 novembre 2018. Des choix opérés en fonction des questions spécifiques ou transversales en lien avec le PMM et traitées au quotidien en République Gabonaise. C'est sur la base de ces objectifs que l'on peut dresser le bilan du PMM, notamment, en termes de progrès et de limites, difficultés rencontrées au cours de cette première étape d'opérationnalisation.

A- LES PROGRES

Ils sont particulièrement visibles à travers les objectifs ci-après :

1.1– objectif 1 : En matière de collecte et d'utilisation de données précises et ventilées pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits :

La collecte des données est le premier objectif du Pacte Mondial sur les Migrations. C'est également l'objectif ciblé par les acteurs locaux y compris la société civile au cours de l'atelier de sensibilisation sur le Pacte Mondial qui s'était déroulé au Gabon (Palais OMAR BONGO) les 21 et 22 novembre 2018.

En effet, la rencontre des 21 et 22 Novembre a mise en évidence la nécessité pour les experts impliqués dans la gestion des flux migratoire, de collecter et d'analyser des données, précises, fiables, comparables, ventilées par sexe, âge, statut migratoire, dans le strict respect de la vie privé, conformément au droit international. Depuis lors, une forte mobilisation des experts autour de cette question jugée prioritaire est observée, la collaboration multisectorielle sur la collecte des données, très peu observée avant 2018, est en cours.

La question de la collecte des données sur les flux migratoires est transversale, bien que portée par le Ministère de l'Intérieur, Chef de file de la politique migratoire en République Gabonaise, conformément à la loi 05/86 du 18 juin 1986 fixant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en République Gabonaise ainsi qu'à la loi 5/98 portant statut des réfugiés en République gabonaise. On peut citer quelques programmes y afférents, notamment :

❖ Ministère des Affaires Etrangères

- la mise en place du Système d'Informatisation des Gabonais Résidant à l'Etranger (SIGRE) en voie d'opérationnalisation depuis la fin de l'année 2021.

❖ Ministère de l'Economie et de la Relance / Direction Générale de la Statistique

- En avril 2020, la DGS supervise pour le compte du Gabon une étude sur l'impact de la COVID 19 sur la collecte de la statistique de la migration en Afrique.

En Janvier 2020, la DGS participe au deuxième forum international des statistiques sur les migrations (IMFS) en Egypte.

- En novembre 2019, la DGS participe à la mise en œuvre du programme de coopération de la Commission de l'Union Africaine sur la statistique de la migration et la deuxième stratégie en Afrique à Tunis.

❖ **Ministère de la Santé et des Affaires Sociales/Centre d'Accueil pour Enfants en difficultés social d'Angondjé (CAPEDS)**

- Entre 2019 et 2022, le CAPEDS met en place un programme de collecte de données désagrégées d'enfants migrants en vue d'étoffer et améliorer la base de données nationale sur cette question.

❖ **Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Economie et de la Relance (DGS), Ministère de l'Intérieur (DGDI).**

- Représenté par les Départements ci-dessus, le Gabon prend part à l'atelier de validation technique de la mise en place d'un observatoire régional des migrations en Afrique Centrale, du 15 au 17 juillet 2019, à Yaoundé au Cameroun. Le projet est financé et supervisé par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

❖ **Ministère de l'Intérieur/ Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Justice, Ministère de l'Economie, Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Ministère de la Défense Nationale, Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique, Société civile, les universitaires (chercheurs).**

- le démarrage le 15 avril 2022, à Libreville, des travaux relatifs au renforcement de capacités pour la création d'un observatoire national sur les migrations. Le projet est financé par l'OIM et coordonné par le Ministère de l'Intérieur (DGDI).

1-2 objectif 7 : En matière de lutte et de réduction des facteurs de vulnérabilité liés aux migrations

❖ **L'Eglise Catholique et le Débat public et ouvert sur les migrants**

Il serait difficile d'analyser la question de l'évolution du débat public, administratif et politique sur la question migratoire en République Gabonaise, sans saluer l'initiative du clergé Gabonais qui s'est illustré positivement par de bonnes pratiques depuis 2021, en organisant des débats et des concertations pluripartites en vue de faire évoluer les échanges sur ce sujet.

En effet, l'Eglise Catholique appelle l'attention de l'ensemble de la société sur la nécessité de prendre en compte la problématique des jeunes migrants et des facteurs déclencheurs de l'immigration clandestine chez les jeunes par l'instauration d'un dialogue ouvert et constructif susceptible de contribuer à lutter contre l'immigration clandestine des jeunes.

L'implication du clergé Gabonais ouvrira la voie à la prise en compte d'autres spécificités liées au Pacte de Marrakech.

- ❖ La Giz en collaboration avec la Commission Nationale des Frontières et l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés ont mené une initiative pilote en novembre 2021 en organisant une formation transfrontalière à Bitam à l'endroit des autorités camerounaises et gabonaises, des membres de la sociétés civiles vivant dans les

zones frontalières, des autorités administratives, judiciaires, militaires opérant aux frontières ainsi qu'à des agents du Ministère des Affaires Etrangères (Commission Nationale pour les Réfugiés). La formation visait à promouvoir la coopération transfrontalière sur les mesures d'entrée permettant la protection, tout en favorisant une approche fondée sur les droits en matière de gouvernance des frontières.

1-3 objectif 9 : En matière de renforcement de la lutte transnationale contre le trafic des migrants

Le Gabon est un pays de transit et de destination pour de nombreux migrants, originaires pour la plupart des pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest. Selon les données officielles, plus de trois cent cinquante-deux mille six cent quinze (352.615), soit 20% de la population nationale. Dans ce contexte, le renforcement des mécanismes de lutte et de prévention du trafic illicite des migrants reste une question prioritaire d'où l'importance de l'objectif 9. Depuis le 30 Novembre 2020 à nos jours, une collaboration intersectorielle est mise en place avec l'appui des Organisations Internationales, pour renforcer les capacités des acteurs locaux et édifier davantage sur cette question. Il s'agit d'une question transversale mais qui relève de la compétence du Ministère de l'Intérieur (DGDI), chargée de la coordination des programmes y relatifs. On peut en citer quelques-uns :

❖ **Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense, Ministère des Eaux et forêts, Ministère de la Justice, Ministère de l'Enseignement supérieur.**

Du 30 novembre au 04 décembre 2020, atelier national sur le trafic des migrants et la traite des personnes par voies maritimes et terrestre, piloté par le Ministère des Affaires Etrangères, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le Programme Mondial de Lutte contre la criminalité maritime. Des actions prioritaires ont été identifiées au cours de cet atelier en vue d'améliorer le cadre législatif au Gabon sur la Traite des personnes et le Trafic Illicite de Migrant.

1-4 objectif 10 : En matière de prévention, de lutte et élimination de la traite des personnes en République Gabonaise

La question relative à la lutte contre la traite des personnes est le point central de regroupement de l'ensemble des acteurs de la société en raison de ses aspects variés et spécifiques (droits du travail, droits de l'enfant, aspects sociaux et humanitaires, coopération bilatérale et multilatérale etc.). Les programmes initiés sur le dossier sont divers et les Ministères supervisent la question en fonction des aspects ou sujets proposés. Les efforts consentis par le gouvernement y compris par la société civile sont remarquables depuis 2019, on peut citer :

❖ **Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits de l'Homme et de l'Egalité des genres**

Le 05 Juillet 2019 : promulgation de la loi organique n°42/2018 portant code pénal. Le nouveau code consacre un chapitre sur les condamnations liées à la traite des personnes (adultes et enfants).

Le 08 février 2019 : promulgation de la loi organique n°003/2018 portant code de l'enfant en République Gabonaise (ledit code comporte 08 titres consacrant la protection de l'enfant contre la traite, la vente et la mendicité).

❖ **Ministère de la Santé et des Affaires Sociales et Société Civile**

La rédaction d'un code de l'enfant est un cours. L'initiative est pilotée par le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales. La vulgarisation est actuellement en cours auprès de tous les acteurs du système de protection de l'enfant au Gabon

En 2019 : Campagnes de sensibilisation et de formation des Chefs de quartiers et des agents municipaux sur les dispositifs juridiques Gabonais en matière de traite d'enfants et sur les méthodes d'identification de victimes (projet porté par l'ONG SIFOS et appuyé par la Direction Générale des Affaires Sociales.

En 2019 : Campagne de sensibilisation en langue vernaculaire sur les dispositifs Juridiques Gabonais en matière de lutte contre la Tdp (Traite des personnes), sous l'égide de l'ONG SIFOS.

❖ **Ministère des Affaires Etrangères**

Un projet d'Accord bilatéral dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes avec la République du Burkina Faso est en cours

❖ **Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Justice, Ministère de la Défense, Ministère du Travail, Commission Nationale pour les Réfugiés, Ministère de l'Enseignement Supérieur, Société Civile.**

Un programme visant à améliorer la gestion de la migration mixte, et plus précisément des victimes de la Tdp a démarré le 15 avril 2022. Le projet est transversal, porté par le Ministère de l'Intérieur et financé par Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine et mis en œuvre par l'UNICEF (lead), l'OIM, l'ONU DC et le HCR en collaboration avec une task force nationale.

1-5 objectif 11 : En matière de gestion des frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée

Dans ce domaine, depuis 2022, la coopération sur cette question s'intensifie. La question frontalière est supervisée par les Ministère de l'Intérieur et de la Défense tout en relevant que ces questions impliquent une collaboration interétatique qui nécessite l'implication du Ministère des Affaires Etrangères. Quelques actions relatives au renforcement de la collaboration interservices peuvent être signalées :

❖ **Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Etrangères**

Du 08 au 28 mars 2022 : organisation d'une mission conjointe entre experts Gabonais et Camerounais sur la frontière commune Gabon/Cameroun pour la reconnaissance et l'évaluation de segments de frontières. Le projet est porté par le Ministère de l'Intérieur.

Du 15 au 16 mars 2022 : organisation d'une mission conjointe Gabon/Congo ; Supervisée par les Ministères des Affaires Etrangères des Républiques Gabonaises et Congolaises avec l'appui des Ministères de la Défense. Au cours de cette rencontre, les parties prenantes ont relevé la nécessité de renforcer le Dialogue afin de parvenir à une gestion mieux ordonnée et concertée de leurs frontières communes.

Du 23 au 27 mai 2022 : relance d'une commission mixte des frontières Gabon/Cameroun, prévue à Yaoundé, au Cameroun.

1-6 objectif 17 : En matière de lutte contre toutes les formes de discrimination et promotion d'un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues

❖ **Ministère de la Santé et des Affaires Sociales**

Le Gabon a traité équitablement toutes les populations présentes sur son territoire pendant la riposte à la pandémie de la covid 19.

Ainsi, pour s'assurer de l'accès équitable au diagnostic, aux soins et à la vaccination, le Président de la République Gabonaise, S.E Ali BONGO ONDIMBA, a arrêté les mesures suivantes :

- Gratuité des tests PCR pour toutes les populations résidant sur le territoire national,
- Gratuité du traitement pour les cas testés positifs
- Gratuité du protocole vaccinal pour tous.

Par ailleurs, les migrants sont librement admis dans nos structures hospitalières sans discrimination.

1-7 objectif 21 : En matière de coopération en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité et leur réintégration durable

❖ **Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Ministère de l'Intérieur, Société Civile et Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Ministère des Affaires Etrangères**

En 2021, les Départements ministériels, la société civile et l'OIM ci-dessus listés ont procédé au retour et à la réintégration économique cent soixante-dix-neuf (179) migrants en provenance des pays de l'Afrique à savoir le Togo, le Bénin, le Niger, le Nigéria, le Madagascar, le Burkina Faso ainsi qu'au retour et à la réintégration de **trois**

(3) ressortissants gabonais en provenance de l'Allemagne, du Togo et de l'Afrique du Sud.

En somme, au plan national, on note un engouement des acteurs locaux et des dirigeants, des efforts considérables, remarquables qui méritent d'être soutenus et appuyés.

Toutefois, les moyens de mise en œuvre du PMM se heurtent à certaines limites.

B- LES LIMITES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Elles sont essentiellement visibles à travers certains secteurs :

- L'insuffisance des moyens en matière de contrôle des filières migratoires
- L'insuffisance des capacités d'accueil et des moyens financiers du Centre de rétention administrative (DGDI) et du Centre d'accueil pour enfants du Ministère des Affaires Sociales.
- L'insuffisance des ressources par rapport à l'accroissement des besoins pour réaliser les activités proposées par le PMM ;
- L'inexistence d'une loi en matière de trafic des migrants

La liste des limites ci-dessus formulée n'est pas exhaustive mais la prise en compte de ces points permettrait d'accroître les progrès de mise en œuvre. Sur ce plan, quelles sont les leçons apprises au cours de cette phase d'opérationnalisation du PMM

- La volonté déterminante des acteurs locaux à œuvrer ensemble pour parvenir à une gestion sûre et mieux coordonnée des flux migratoires ;
- la volonté d'être doté d'un système de collecte de données fiable, enrichi, harmonisé dans le respect des données à caractères privés.
- la volonté d'évoluer vers une approche nouvelle associant la gestion des flux migratoires au développement comme moyen d'éradication de la pauvreté en vue de participer plus efficacement au programme de développement durable.

3- LES RECOMMANDATIONS

- Intensifier la collaboration multisectorielle par l'organisation d'ateliers nationaux de sensibilisation sur le PMM avec l'appui de l'OIM et d'autres partenaires au développement.
- Solliciter l'assistance technique des partenaires au développement pour renforcer l'encadrement des programmes et projets initiés au plan national
- Mettre en place des centres administratifs
- Renforcer les capacités de la Commission Nationale des frontières